

# REGLEMENT TOUR DU TARN CADET

- 1 Le Comité Cycliste du Tarn, avec la participation des clubs Tarnais, organise en 2013 le 20<sup>ème</sup> Tour du Tarn Cadets "Souvenir André Miquel."

Il se déroulera en 6 étapes en ligne dont deux en deux demi étapes (course en ligne plus contre la montre).

## 2 PARTICIPATION

Ces épreuves sont individuelles, ouvertes aux cadets licenciés à la F.F.C. ainsi qu'aux féminines.

Les engagements doivent toujours être envoyés au club organisateur par internet.

A la signature de la feuille d'émargement, le coureur doit présenter sa licence, sous peine de se voir refuser de prendre le départ.

## 3 PENALITES

Les coureurs doivent respecter le code de la route et n'utiliser que la partie droite de la chaussée. Tout coureur surpris roulant à gauche recevra un avertissement et sera pénalisé de 30 points à la première infraction et mis hors course à la seconde.

Une fois la ligne d'arrivée franchie, le coureur ne doit pas repasser devant le juge d'arrivée. Cette erreur lui vaudra d'être classé à la place correspondant au dernier passage.

## 4 OBLIGATIONS

Tout coureur lâché, et dont le retard deviendra supérieur à 15 minutes sur le peloton principal, devra retirer son dossard et le remettre au camion balai.

Au départ de l'étape suivante, le leader du T.T.C. devra se présenter sur le podium un quart d'heure avant le départ, afin de recevoir le maillot correspondant et devra le porter pendant l'étape. Il sera rendu à l'organisateur à chaque étape en même temps que le dossard.

Les coureurs devront porter 2 dossards et des plaques de cadre.

## 5 CLASSEMENT

5.1 Pour le classement général du T.T.C sera retenu la totalité des courses réellement organisées.

5.2 Un classement par points sera effectué après chaque épreuve suivant le barème ci-dessous :

1<sup>er</sup> 30pts, 2<sup>ème</sup> 25pts, 3<sup>ème</sup> 21pts, 4<sup>ème</sup> 18pts, 5<sup>ème</sup> 16pts, 6<sup>ème</sup> 15pts, 7<sup>ème</sup> 14pts, 8<sup>ème</sup> 13pt,  
9<sup>ème</sup> 12pts, 10<sup>ème</sup> 11pts, 11<sup>ème</sup> 10pts, 12<sup>ème</sup> 9pts, 13<sup>ème</sup> 8pts, 14<sup>ème</sup> 7pts, 15<sup>ème</sup> 6pts, 16<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> 5pts, 21<sup>ème</sup>  
au 30<sup>ème</sup> 3pts, 31<sup>ème</sup> au 40<sup>ème</sup> 2 pts, 41<sup>ème</sup> et plus 1pts.

5.3 Afin d'éviter le classement de coureurs ex- aequo, et dans le souci d'équité et de justesse des classements, un système de vidéo photo finish sera obligatoire pour l'organisateur ainsi qu'un programme informatique pour les résultats.

5.4 En cas d'ex- aequo au classement final, la meilleure place de la dernière épreuve sera déterminante (valable pour tous les classements généraux).

5.5 A l'issue du classement général final, un trophée offert par le comité départemental sera remis au coureur du Tarn le mieux placé, ce coureur aura obligation d'être présent pour retirer son trophée et d'être licencié dans un club du département.

5.6 Au cours des étapes sera distribué au sommet de certaines côtes un classement du meilleur grimpeur qui donnera des bonifications. Le nombre des sommets sera identique à chaque étape.

1<sup>er</sup> = 5 points, 2<sup>ème</sup> = 3points, 3<sup>ème</sup> = 2 points

Cependant tous les points marqués au cours d'une étape seront annulés si le coureur abandonne.

Le premier du classement de ce "grand prix de la montagne" recevra un maillot de leader qui devra rendre à la fin de chaque étape.

5.7 Au cours des étapes, lors des traversées de certains villages ou villes seront disputés des sprints appelés "points chauds" : 1<sup>er</sup> coureur : 5pts, 2<sup>ème</sup> 3 pts, 3<sup>ème</sup> 2 pts.

Le nombre de points chauds sera identique à chaque étape.

Cependant, tous les points marqués au cours de l'étape seront annulés si le coureur abandonne. Le premier du classement général des points chauds recevra un maillot de leader qui devra être rendu à la fin de chaque étape.

5.8 A l'issue de chaque épreuve un classement par club sera établi par l'addition des points obtenus par les trois premiers coureurs classés de chaque club à la place réelle (1 point au 1<sup>er</sup>, 2 points au 2<sup>ème</sup> et ainsi de suite). En cas d'ex-aequo entre les coureurs, chaque coureur se verra attribuer un nombre de points résultant du total des points des places concernées, divisé par le nombre de coureurs classés ex-aequo.

L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prendra la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus.

Dans le cas où deux équipes totaliseraient le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe sera prépondérant.

Seules, seront classées les clubs terminant l'épreuve avec un minimum de trois coureurs.

Le classement par équipes à l'issue de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

1<sup>er</sup> 30pts, 2<sup>ème</sup> 25pts, 3<sup>ème</sup> 21pts, 4<sup>ème</sup> 18pts, 5<sup>ème</sup> 16pts, 6<sup>ème</sup> 15pts, 7<sup>ème</sup> 14pts et ainsi de suite jusqu'à 1 point.

En cas d'ex-aequo au classement général final, sera déclaré vainqueur l'équipe qui totalisera le plus de 1ères places par équipes puis de places de 2èmes etc... et en cas d'égalité parfaite c'est le classement par équipe de la dernière épreuve qui sera prépondérant.

5.9 A l'issue du classement général final le coureur cadet 1<sup>ère</sup> année le mieux placé sera déclaré vainqueur de cette catégorie et devra être présent lors de la cérémonie protocolaire pour recevoir sa récompense.

## DEPANNAGE

Le changement de roue sera autorisé seulement par des voitures neutres. Le dépannage doit seulement s'effectuer à l'arrière du peloton et à droite de la route.

Tout coureur ne respectant pas le code de route ne sera pas dépanné.

Aucune présence de voitures étrangères à celle de l'organisation ne sera tolérée.

## RECOMPENSES

7.1 Les concurrents pouvant prétendre à un podium au classement final du Tour du Tarn Cadet doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires de la dernière manche. Leur participation à la remise des trophées est OBLIGATOIRE sauf cas de force majeure.

Pour toute absence injustifiée les prix revenant au compétiteur ne lui seront pas remis.

7.2 A l'issue de la dernière épreuve, les vainqueurs des différents classements généraux garderont leur maillot de leader. Le vainqueur devra avoir participé à au moins 4 épreuves.

7.3 Le Comité du Tarn récompensera :

- 10 premiers du classement général
- 5 premiers du classement général cadet 1er année
- 5 premiers du classement général du département
- 3 premiers du classement de la montagne
- 3 premiers du classement des points chauds
- 3 premières féminines du classement général féminin

Tout litige non prévu par le présent règlement sera soumis au jury des arbitres, seul habilité à statuer.

Renseignements : Jean-Michel MATHIEU au [0563731219](tel:0563731219) ou [comite.81ffc@orange.fr](mailto:comite.81ffc@orange.fr)

